

ZAC de l'Europe
60 avenue de Bruxelles
77310 Ponthierry
Tel : 01 64 89 55 73
Fax : 01 64 64 07 42

CONDITIONS DE GARANTIE

Sont couverts par la garantie tous les éléments reconnus défectueux, de part leurs fabrications ou leurs assemblages, par l'une de nos stations agréées.

-Sont exclus de la garantie, car considérés comme consommables, les éléments objets de la liste ci-dessous (*annexe 1).

-Sont exclus de la garantie, les détériorations consécutives à une utilisation des produits avec des pièces ou accessoires qui ne seraient pas reconnus comme pièces d'origine par Gardif sas

-Sont exclus de la garantie, toutes pièces ou accessoires détériorés suite à un dégât consécutif à un fait externe (incendie, inondation, tempête, tremblement de terre, grêle etc.…..).

-Sont exclus de la garantie, les détériorations consécutives à un usage professionnel des produits.

-La garantie ne s'applique qu'aux produits correctement assemblés, réglés, utilisés et entretenus conformément aux instructions données dans le manuel d'utilisation.

-Toutes modifications de l'appareil sans accord écrit de Gardif sas entraînent une exclusion de la garantie.

-La garantie ne couvre pas l'usure normale ou tous les dommages qui en seraient la conséquence.

-La garantie ne couvre pas les frais de port et de déplacement, les indemnités d'immobilisation ainsi que les opérations liées à la mise en service.

-Ne peut être rémunérer au titre de la garantie le montage du produit lors de l'achat, les réglages moteur et réglages du câble de traction.

-Les avaries de transport ou de manutention ne peuvent être couvertes par la garantie.

-Le démontage même partiel de l'appareil par une personne non agrée par Gardif entraîne l'annulation de la garantie

La garantie du constructeur ne se substitue pas à la garantie légale.

Le temps d'immobilisation lié à la remise en état du matériel, ou l'indisponibilité temporaire d'une pièce détachée, n'entraîne et ne peut entraîner un quelconque dédommagement ou échange du produit.

La justification de la garantie doit être faite soit par un ticket de caisse soit par une facture portant la date et la référence fournisseur ou vendeur de l'appareil

PIECES NE RENTRANT PAS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE (*Annexe 1)

Bougie	Filtre à air	Courroie
Câble de frein moteur	Filtre à huile	Roue
Câble de gaz	Guide chaîne	Pneu
Câble de traction	Pignon de chaîne	Support de lame
Chaîne	Lame	Tête fil nylon
La visserie	Lame de débroussailleuse	Pièces égarées
Carter frein de chaîne	Doigt de tension de chaîne	Couteaux de broyeur
Rondelle de sécurité de lame	Les consommables	Roues
Enjoliveur	Bouchon essence/huile	Batterie
Planétaire de tronçonneuse électrique	Renvoi d angle débroussailleuse	Ressort lanceur
Ficelle lanceur	Embrayage	

DUREE DE GARANTIE

MARQUE	DUREE
SANDRI GARDEN	2 ANS
BRITECH	2 ANS
TRIMMA - GREATLAND	2 ANS
MARQUES de DISTRIBUTEURS*	3 ANS

*** sauf pour les éléments de motorisations ou la garantie des constructeurs s'applique :**

- **Briggs & Stratton**
- **Tecumseh**
- **Honda**
- **Kawasaki**

PRESTATIONS PRISES EN CHARGE :

- ✓ Pièces telles que définies dans les conditions de garantie
- ✓ Main d'œuvre (après souscription d'un contrat SAV dont les conditions peuvent être demandées à GARDIF sas)

Pour tous compléments d information écrire à l adresse de l'entête